Image not found or type unknown

Garde officielle alternée à l'amiable

Par **boquet**, le **18/01/2010** à **10:47**

Bonjour,

Séparée et en garde alternée depuis plusieurs années, je n'ai jamais voulu officialiser ce mode de garde sur papier, le père de mes enfants étant quelqu'un d'instable, qui oscille entre periodes dépressives et vie à cent à l'heure.
Aujourd'hui, ayant peur qu'un jour les enfants veulent revenir avec moi, il m'impose de mettre la garde alternée de manière officielle. Pour le moment je ne souhaite pas m'y opposer, simplement parce que pour en avoir parlé avec mes enfants, ces derniers veulent pour le moment continuer comme cela. Je ne veux pas qu'ils puissent m'en vouloir et je ne veux pas partir sur une bataille avec leur père qui sera forcément éprouvante pour tous.
Je ne veux pas prendre d'avocat, juste signer le papier de garde, mais je souhaiterais savoir si je peux y mettre des réserves , et entre autre demander une enquête de moralité.

je vous remercie par avance de votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés